



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71576

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le Premier ministre de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

Texte de la réponse

1. En 2009, les actions destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle des services du Premier ministre sur Internet ont, pour l'essentiel, été assurées par le service d'information du Gouvernement (SIG), la direction des Journaux officiels (DJO) et la direction de la Documentation française (DDF). 2. Le service d'information du Gouvernement gère les deux sites gouvernement.fr et pandemie-grippale.gouv.fr. Il a amélioré leur visibilité en recourant à des techniques de référencement naturel (gratuites) ou payantes. Les premières se sont traduites par une attention particulière donnée à la mise en place de très nombreux liens avec d'autres sites. L'ensemble des sites gouvernementaux pointe ainsi vers le site du Gouvernement. Les sites du SIG bénéficient de la sorte d'indicateurs de référencement élevés (« Page Rank »). Celui du site gouvernement.fr est de 8, identique à la page d'accueil de Google. Le SIG porte également une attention particulière aux expressions recherchées par les internautes, afin que celles employées dans les articles répondent à leurs requêtes. Le SIG utilise ponctuellement le référencement payant pour combler les limites du référencement gratuit, liées principalement au vocabulaire institutionnel utilisé ou à la nécessité de promouvoir de nouveaux contenus. En 2009, le montant des dépenses de référencement a été de 88 KEUR (AE/CP) pour le site gouvernement.fr et de 242 KEUR (AE/CP) pour le site pandemie-grippale.gouv.fr. Le SIG gère également un dispositif de régie internet gouvernementale appelé « E-regie ». Ce dispositif permet de faire la promotion des différentes actions ou campagnes de communication du Gouvernement, sur les sites des services du Premier ministre et sur la toile gouvernementale en général. Dans ce cadre, en sus des dépenses de référencement, le site gouvernement.fr a bénéficié, en 2009, d'actions de promotion pour un montant de 12 KEUR (AE/CP). 3. La direction des Journaux officiels et la direction de la Documentation française, aujourd'hui réunies dans la Direction de l'information légale et administrative, ont également recouru de façon systématique aux techniques de référencement naturel et payant pour les sites qu'elles gèrent (journalofficiel.gouv.fr, Legifrance.gouv.fr, boamp.fr, bodacc.fr, circulaires.gouv.fr, info-financiere.fr, Ladocumentationfrancaise.fr, service-public.fr, vie-publique.fr et formation-publique.fr). En 2009, les dépenses de référencement se sont élevées à 69 KEUR (AE/CP). Deux sites de la DDF (vie-publique.fr et Ladocumentationfrancaise.fr) sont visibles, depuis 2009, sur le réseau social Twitter. Plusieurs campagnes de publicité ont été réalisées pour les deux principaux sites d'annonces légales de la DJO, boamp.fr et bodacc.fr. Dans le premier cas, il s'est agi de publicités sur Internet, pour un montant de 55 KEUR (AE/CP) ; dans le second, de publicités sur Internet et dans la presse écrite professionnelle, pour un montant total de 335 KEUR (AE/CP). Les sites de la DDF n'ont pas fait l'objet, en 2009, de campagnes de publicité payantes sur Internet ou dans la presse. Des actions promotionnelles ont toutefois

été entreprises lors de la participation de la DDF à des salons, pour un montant de 6 KEUR (AE/CP). De plus, la campagne de publicité radiophonique réalisée à l'automne 2008 pour le site service-public.fr a été payée en 2009 (228 KEUR). 4. Les sites internet gérés par les autres services du Premier ministre bénéficient également de mesures visant à accroître leur visibilité : enregistrement dans des moteurs de recherche, achats de mots-clés, suivi des recherches faites par les internautes, utilisation de l'outil Google Search Wiki, mise en place de liens vers des sites professionnels et institutionnels. Ces actions n'ont pas donné lieu à des dépenses en 2009, soit qu'elles aient été gratuites, soit qu'elles aient été payées en 2008 ou en 2010.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71576

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1530

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5490